

## Résumés des documents de référence

MinConfCult (2013) 3

*Les vues exprimées dans ce document sont de la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.*



Les documents de référence complets peuvent être obtenus auprès du Secrétariat du Conseil de l'Europe. Veuillez contacter Sandrine Marolleau : [sandrine.marolleau@coe.int](mailto:sandrine.marolleau@coe.int)

## SOMMAIRE

### 1- **Gouvernance de la culture – promouvoir l'accès à la culture**

*Synthèse du document de référence d'Elena Di Federico, chercheur Zsuzsa Hunyadi, sociologue, et Péter Inkei, directeur de l'Observatoire de Budapest.*

### 2- **Evaluer l'impact de la numérisation sur l'accès à la culture et la création, l'agrégation et la conservation des contenus**

*Synthèse du document de référence de Divina Frau-Meigs, professeur, Université Sorbonne Nouvelle.*

### 3- **Perspectives pour le Conseil de l'Europe en tant que forum intergouvernemental sur la culture en europe et laboratoire de la gouvernance démocratique – défis et perspectives, en vue du modèle le plus efficace de coopération culturelle en Europe**

*Synthèse du document de référence de Corina Suteu, expert indépendant externe, Roumanie*

## 1- Gouvernance de la culture – promouvoir l'accès à la culture

Synthèse du document de référence d'Elena Di Federico, chercheur Zsuzsa Hunyadi, sociologue, et Péter Inkei, directeur de l'Observatoire de Budapest.

- Les politiques culturelles doivent être repensées pour relever les défis d'aujourd'hui. Une approche multipartite est indispensable pour parvenir à une gouvernance partagée de la culture. Elle suppose des alliances effectives avec les sphères de l'éducation, des politiques sociales, de la santé, de l'environnement et de l'économie. L'implication des citoyens et de leurs associations est une règle de base de la démocratie européenne.
- Le concept de « démocratie culturelle », insistant sur l'implication, l'égalité et la diversité, a gagné du terrain sur les stratégies « top-down » de démocratisation de la culture.
- En dépit des efforts entrepris et des succès enregistrés dans l'extension de l'accès à la culture, les inégalités continuent de prévaloir dans tous les pays, sous des formes et à des degrés divers, mais souvent à des niveaux inquiétants. En Europe occidentale, la non-participation est particulièrement aiguë au sein de la population des migrants vivant en zones urbaines, alors que dans les Etats membres d'Europe orientale l'exclusion culturelle est essentiellement un phénomène rural et postindustriel.
- Les débats sur la politique culturelle et les études consacrées à la participation culturelle sont généralement axés sur l'existant (par exemple en termes de participation culturelle), alors que l'attention portée à l'étendue et à la nature de la *non-participation* est beaucoup plus marginale.
- Les programmes de démocratie culturelle génèrent les meilleurs résultats lorsqu'ils combinent initiatives locales et promotion centrale. L'élan initial peut venir d'en bas : les autorités identifient un projet local fructueux et estiment judicieux de le répliquer à plus grande échelle. L'administration nationale, régionale ou municipale précise les objectifs politiques et le cadre, en conservant une marge d'adaptation aux conditions locales.
- Les déclarations et annonces sur le rôle de la culture dans la démocratie sont nombreuses, mais les faits empiriques, les outils de mesure et les preuves reconnues sont rares. Face à la demande croissante de politiques fondées sur l'analyse des faits, les gouvernements européens devraient intensifier et coordonner leurs efforts à cet égard. Les initiatives « Culture Watch Europe » et « Compendium » du Conseil de l'Europe ont lancé la proposition de sélectionner un ensemble d'indicateurs clés de participation culturelle, à appliquer par l'ensemble des Etats membres.
- Le Conseil de l'Europe devrait s'efforcer de parvenir à un minimum consensuel de normes européennes partagées s'agissant de la nature et du degré d'accès à la culture, des indicateurs d'accès et de participation, des effets attendus d'une amélioration et d'une extension de l'accès, ainsi que des critères de base de la gouvernance démocratique de la culture.

## 2- Evaluer l'impact de la numérisation sur l'accès à la culture et la création, l'agrégation et la conservation des contenus

*Synthèse du document de référence de Divina Frau-Meigs, professeur, Université Sorbonne Nouvelle.*

L'introduction énonce les grandes tendances dans la mutation des médias et se penche sur l'impact qu'elles peuvent avoir sur la culture, la diversité et l'intérêt public au sens large. En passant en revue ces valeurs hautement pertinentes et en examinant comment les préserver à l'ère numérique, l'analyse jauge les diverses forces en présence et dissipe toute illusion quant au sort de l'ancien statu quo entre les industries culturelles de l'ère pré-numérique et les industries créatives de l'ère numérique, notamment en prenant en compte les stratégies des infomédiaires numériques et leur incidence sur la chaîne de valeur de la culture.

Les deux principales sections du rapport traitent de l'incidence des médias radiodiffusés et numériques sur la culture. La première section plaide en faveur d'une « culture transmise par les médias » et en analyse les caractéristiques. Elle examine le système de l'écran-navette dans lequel, ce qui se passe en surface en termes de fiction et d'information, sur l'écran audiovisuel-analogique, est discuté, en profondeur, sur l'écran réticulaire-numérique des médias en ligne. Elle étudie le modèle social intervenant dans le système de l'écran-navette, en ciblant plus particulièrement la centralité des besoins individuels des utilisateurs en termes de réalisation de soi, de jeu et de désir ardent (*Sehnsucht*), ainsi que leurs besoins collectifs de « conservation » et « d'agrégation ». Elle s'intéresse également à deux aspects économiques complémentaires des médias, en l'occurrence les biens relationnels et les biens expérientiels, en les reliant aux valeurs d'interaction et de participation sous l'angle de l'utilisation plutôt que de la propriété, afin d'évaluer comment le secteur des médias tire profit de ces tendances dans la diffusion de spectacles culturels et de services aux utilisateurs finaux. Elle propose un modèle de culture qui serait un levier majeur prenant en compte la nature changeante du contenu original en ligne, avec des questions telles que le fenêtrage, la gestion des versions et le merchandising, amplifiées par « l'effet de portail » qui risque d'engendrer des contenus « clôturés » derrière des murs numériques payants.

La seconde section étudie les défis et opportunités de la culture transmise par les médias dans l'ère numérique. Elle se penche sur des tendances transversales et émergentes susceptibles d'impacter positivement ou négativement les produits culturels dans le futur. Elle analyse d'abord les diverses perspectives mitigées des industries créatives, puis définit le nouveau rôle des entrepreneurs sociaux et la nouvelle pratique de l'approvisionnement par la foule. Puis elle détaille les risques posés par les médias numériques à la diversité culturelle européenne, notamment du fait du renforcement du « Hollyweb » et des controverses sur la neutralité du Net en tant que principe de gouvernance. Enfin elle met en contraste les concepts d'OpenWeb et d'Hollyweb ainsi que les pratiques d'approvisionnement libre et d'approvisionnement par la foule. Les solutions qui en découlent sont analysées à la lumière de l'autonomisation en faveur des pauvres et ouvrent la voie à la translittératie, comme moyen d'adaptation à la complexité des exigences de la production de contenus culturels à l'ère numérique.

Le rapport conclut que ces questions et valeurs en pleine évolution, loin d'être les signes de la disparition prochaine de la culture, sont annonciatrices d'une nouvelle ère d'amplification et de diversification des contenus. Cette nouvelle ère se veut une promesse de démocratisation et d'autonomisation en matière d'information, mais engendre également un risque de cloisonnement des contenus d'intérêt public et un danger pour les institutions culturelles à moins qu'elles soient à même d'effectuer la transition vers les stratégies et pratiques numériques. Ces implications ont souvent été sous-estimées ou exacerbées par les décideurs et les acteurs du secteur culturel.

Le rapport formule une série de recommandations à l'intention du Conseil de l'Europe :

- 1- Promouvoir l'accès et la participation à la culture/aux cultures, y compris en période de mutation sociale, économique et financière
  - **Le Conseil de l'Europe a besoin d'études indépendantes pour rendre compte des questions clés émergentes et transversales** identifiées dans ce rapport.
  - **Le Conseil de l'Europe pourrait élaborer un projet de lignes directrices sur la gouvernance de la culture transmise par les médias**, l'égalité d'accès (universel, effectif et durable), l'ouverture, la participation et la responsabilisation. Ces lignes directrices devraient être abordées sous l'angle du contenu culturel et dans le contexte des libertés fondamentales et des droits de l'homme.
  - **Le Conseil de l'Europe pourrait proposer sa propre définition de la neutralité du Net**, avec comme principes de base la démocratie, la liberté d'expression et l'égalité d'accès, et non des politiques de laissez-faire.
  - **Le Conseil de l'Europe pourrait se pencher sur la question de la concentration de la propriété et des implications de « l'effet de portail »** en termes de fixation des prix, de licence et de formes indépendantes de création, de conservation et d'agrégation de contenus.
  - **Le Conseil de l'Europe devrait identifier des stratégies de promotion et de renforcement de l'accès démocratique à la culture** et de la participation à la vie culturelle, ainsi que de l'expression artistique libre, y compris via des moyens numériques.
  - **Le Conseil de l'Europe devrait proposer des modèles de politiques nationales en matière de culture transmise par les médias**, afin de faciliter les diagnostics et l'élaboration des stratégies, de passer de la protection du patrimoine à une production contemporaine plus créative, de combattre les inégalités culturelles en contournant la diffusion monopolistique des contenus axée en toutes circonstances sur un plus petit dénominateur commun du marché (via des tubes et des superproductions), de soutenir des mécanismes de production et de distribution de contenus générés par les utilisateurs et la communauté.
  - **Le Conseil de l'Europe devrait promouvoir la formation à la translittératie**, les compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'éducation étant la sensibilité culturelle, l'expression culturelle et la communication en langues étrangères.
- 2- Renforcer le rôle du Conseil de l'Europe en sa qualité de seul forum intergouvernemental pour la culture au niveau paneuropéen et de laboratoire de la gouvernance démocratique
  - **Nouer une coopération avec d'autres organisations internationales (par ex. l'Union européenne et l'UNESCO mais aussi l'OMPI et l'ITU).**
  - **Prendre l'initiative en plaidant pour des mesures internationales en faveur d'un dialogue politique dans le domaine culturel.**
  - **Insister sur le multipartisme.**
  - **Sensibiliser et mobiliser l'opinion publique par des auditions publiques du CdE.**

### 3- Perspectives pour le Conseil de l'Europe en tant que forum intergouvernemental sur la culture en Europe et laboratoire de la gouvernance démocratique – défis et perspectives, en vue du modèle le plus efficace de coopération culturelle en Europe

*Synthèse du document de référence de Corina Suteu, expert indépendant externe, Roumanie.*

Depuis soixante ans, les politiques culturelles en Europe étaient principalement axées sur *l'accès et la participation*. Aujourd'hui, le contexte européen et mondial a été remodelé et plusieurs facteurs importants impactent la compréhension de ces notions et les mesures à prendre en leur faveur par les ministres européens et autres agences en charge des questions culturelles.

Par ailleurs, en raison des divers défis externes et internes posés aux réalités et pratiques culturelles en Europe, le rôle du Conseil de l'Europe, en tant que générateur d'orientations politiques percutantes, a changé et l'Organisation se trouve exposée à des acteurs plus puissants (privés et gouvernementaux).

Les récentes décennies ont clairement mis en lumière l'interrelation entre l'accès et la participation à la culture et le développement d'une meilleure conscience démocratique et l'émergence d'un citoyen européen mieux informé et plus instruit, capable de pensée critique et de choix éclairés, en mesure d'identifier les déficits démocratiques et décidé à agir pour les combler. Cependant, le rôle joué par le Conseil de l'Europe dans l'harmonisation et la mise à jour constante des examens des politiques culturelles doit aborder désormais un niveau plus complexe, en intégrant les acteurs nouvellement apparus dans l'élaboration de politiques participatives, et une nouvelle dynamique qui place producteurs et utilisateurs de la culture sur un pied d'égalité. La notion de gouvernance démocratique, une notion clé à laquelle le Conseil de l'Europe souhaite accorder davantage d'attention, est ainsi étroitement liée à ces évolutions et il faudra trouver les moyens permettant au Conseil de l'Europe de conforter son rôle d'institution-phare dans le domaine sociopolitique en Europe.

Compte tenu des principaux défis à relever, en l'occurrence:

- La mondialisation et, par voie de conséquence, l'émergence d'un système culturel global et d'un paradigme culturel conjonctif ;
- Les flux sans précédent de communication permis par l'évolution irrésistible des technologies de la communication ;
- Les possibilités inépuisables de mobilité physique et virtuelle offertes par internet et le développement de moyens de transport accessibles ;
- L'effet durable de la crise économique mondiale et la reconfiguration des pôles de pouvoir ;
- L'interconnectivité des échanges et la diversification de cultures différentes coexistant dans les mêmes sociétés ;
- L'impact de nouveaux acteurs privés et publics (UE) et leur intérêt et investissement dans l'espace culturel européen,

Les organes concernés du Conseil de l'Europe devraient réfléchir aux recommandations suivantes :

## Législation intégrée

### Politiques coordonnées

- Encourager les Etats membres à développer de manière constante et visible des politiques culturelles liées aux politiques de l'éducation, de l'emploi et des droits de l'homme, et de puiser dans ce système intégré des pratiques de gouvernance démocratique plus percutantes.
- Encourager les Etats membres à développer une législation (des instruments) adaptée à la nouvelle dynamique culturelle conjonctive et proposer des outils de lutte contre toutes les formes d'exclusion culturelle.
- Encourager les Etats membres à mettre en place une législation permettant un partenariat fort et efficient entre les secteurs privé et public au nom de la culture.
- Encourager les Etats membres à concevoir des réglementations permettant à l'art contemporain de bénéficier, en dépit de la crise, d'un soutien identique à celui du patrimoine culturel.

### Plaidoyer

- Imaginer des campagnes renforçant la visibilité et la légitimité de l'action du Conseil de l'Europe auprès du public au fil des ans ; mieux communiquer à propos des réalisations et des objectifs ; adapter la stratégie de communication du Conseil aux outils efficaces de marketing mis en œuvre par les acteurs privés.
- Promouvoir l'idée de la culture en tant que le quatrième pilier ou pilier transversal du développement durable.
- Encourager les Etats membres à penser au-delà de l'Europe, assurer la visibilité de l'approche européenne et la rendre pertinente pour les acteurs mondiaux.

### Recherche

- Encourager les Etats membres à investir dans la recherche dans le domaine culturel et exploiter, notamment par la communication, la valeur ajoutée d'ores et déjà apportée par des programmes tels que le Compendium ou l'initiative « Culture Watch Europe ».
  - Des recherches pertinentes permettent de mieux plaider en faveur de la culture.
  - Une recherche de qualité permet d'étayer davantage l'argumentation en faveur du système de valeurs européen.

### Connecteur

- Agir en tant que connecteur paneuropéen entre l'UE, l'UNESCO et d'autres parties prenantes concernées par le développement culturel en Europe (réseaux culturels, acteurs privés, institutions culturelles menant de vastes activités multilatérales).

**En s'appuyant sur des instruments, le plaidoyer et la connectivité, le Conseil de l'Europe peut conforter son rôle central de chef de file des politiques culturelles européennes et, par la même occasion, du projet européen.**